

E 5802(-)1987/59/4

[DoDiS-12738]

L'Observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, A. Lindt, au Chef du Département politique, M. Petitpierre

*Copie de réception*¹

T N° 88

New York, 13 novembre 1956

Outre la Cie Swissair, l'aviation militaire du Canada et celle des Etats-Unis seulement participent au transport de la force internationale. Selon le Secrétariat, les gouvernements de ces 2 pays assument entièrement les frais.

1. Reçu à Berne, le 14 novembre 1956 à 5h30.



Les nations qui envoient des contingents assument tous les frais d'équipement et de salaires de leurs troupes. Ici, on entend quelques critiques plus ou moins âpres du fait que «la Suisse fait une bonne affaire avec ses avions» qui me sont parvenues notamment des délégations scandinaves. Personnellement, j'estime qu'il serait utile que le Conseil fédéral décide que la Confédération prend à sa charge une partie des frais de transport. Elle rectifierait l'impression internationale et plus spécialement américaine que la Suisse profite toujours financièrement des crises internationales. A mon avis, il suffirait que nous prenions 50% des frais à notre charge. Il faudrait éviter de donner l'impression que la Confédération s'identifie complètement avec la mission de l'ONU, vu les soupçons arabes et soviétiques².

2. *Dans sa séance du 23 novembre 1956, le Conseil fédéral décide de prendre en charge les frais du transport des troupes des Nations Unies, cf. le PVCF N° 1992 du 23 novembre 1956, E 1004.1(-)/1/594 (DoDiS-11273), ainsi que le télégramme du DPF à A. Lindt, du même jour, E 2800(-)1990/106/13 (DoDiS-12034). Selon la facture de la Swissair du 30 novembre 1956, les frais s'élèvent à 1'654'973.- FS, cf. E 2001(E)1970/217/320. Sur la question du transport aérien suisse en temps de guerre, cf. le rapport secret du DMF du 10 février 1956, E 5001(F)-19/R 3581 (DoDiS-13514).*